



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 1^{er} avril 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Neuf (9) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-04-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 4 mars 2019
- 4-Correspondance pour décision
 - a) Offre de service restauration (cantine), Richard Tremblay
 - b) Santé mentale Pierre-De Saurel, proclamation Semaine nationale de la santé mentale 2019
 - c) Maison des jeunes de S-A-S, demande pour installation d'un air climatisé
- 5-Correspondance aux archives
- 6-Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7-Comités municipaux
- 8-Amendement de la résolution no 13-04-18
- 9-Acquisition d'une emprise de rue
- 10-R.A.E.S.L. dépôt des états financiers 2018
- 11-Révision du plan municipal de sécurité civile
- 12-Adhésion regroupement d'achat de l'UMQ pour le chlorure de sodium (sel de déglacage)
- 13-Tarifification terrains de jeux
- 14-Rencontre printanière des aînés
- 15-Règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.
 - a) Adoption du règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.
- 16-Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Association des personnes handicapées, campagne de financement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- b) Club de patinage Artistique Sorel-Tracy, 42^e spectacle annuel
- c) ESFL, Grand Défi Pierre Lavoie

17-Autres affaires

- a) Dépôt des études relatives aux zones inondables de la municipalité

18-Informations diverses

19-Questions du public

20-Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-04-19

-Séance ordinaire du 4 mars 2019

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

03-04-19

-Offre de service restauration (cantine), Richard Tremblay

Considérant que la municipalité a loué durant cinq (5) ans un espace pour l'opération d'un restaurant mobile à la compagnie Resto L.P. enr. : 2314-4025 Québec inc.; considérant que lors de la période estivale 2018 la cantine n'était pas présente; considérant que le propriétaire est disposé à louer l'emplacement pour la période du 12 mai 2019 au 7 septembre 2019; considérant que le locataire défraie les coûts d'électricité en sus du loyer annuel; considérant que l'opérateur demande l'autorisation pour l'installation d'une affiche ainsi que l'utilisation à titre gratuit d'un quai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

à signer un bail de location avec la compagnie Resto L.P. enr. : 2314-4025 Québec inc. incluant l'utilisation d'un espace restreint au sous-sol du bâtiment de service pour des congélateurs au coût de 150 \$ mensuel plus les taxes, les coûts d'électricité étant en sus du loyer annuel. Également résolu de ne pas autoriser l'installation d'une enseigne, et d'informer l'opérateur que des espaces à quai seront disponibles pour le public en général lors de la saison 2019.

ADOPTÉE

04-04-19

-Santé mentale Pierre-De Saurel, proclamation Semaine nationale de la santé mentale 2019

Considérant que la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 6 au 12 mai ; considérant que le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec; considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population; considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société; considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la *Semaine nationale de la santé mentale*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT.**

ADOPTÉE

05-04-19

-Maison des jeunes de S-A-S, demande pour installation d'un air climatisé

Considérant la demande de la direction de la Maison des jeunes de Sainte-Anne-de-Sorel, à l'effet d'évaluer la possibilité d'installer un air climatisé dans le bâtiment Germaine-Guèvremont; considérant que le centre Germaine-Guèvremont est la propriété de la municipalité et est prêté à titre gratuit à la Maison des jeunes; considérant que des périodes caniculaires sont de plus en plus fréquentes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe chez *Climatisation Ménard Inc.* au coût de 2 995 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

06-04-19

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

07-04-19

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 37 588,10 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de mars 2019 ainsi qu'un déboursé de 54 763,30 \$ pour la période comprise entre le 5 mars et le 1^{er} avril 2019;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 5 mars au 1^{er} avril 2019 pour un montant de 82 398,04 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

08-04-19

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N° 13-04-18

Considérant que la municipalité a réalisé a coût moindre des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont; considérant que le Conseil avait par la résolution n° 13-04-18 modifier le règlement d'emprunt n° 525-2017 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans en augmentant la dépense de 268 000 \$ à la suite d'une majoration du coût des travaux et en affectant à cette fin une somme de 268 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté; considérant que le coût réel des travaux s'est avéré moins élevé que prévu; considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 13-04-18 afin de spécifier le montant réel provenant du surplus accumulé non affecté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution n° 13-04-18 et de remplacer le montant 268 000 \$ par le montant réel affecté de 169 689,15 \$ provenant du surplus accumulé non affectée.

ADOPTÉE

09-04-19

ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE RUE

Considérant qu'en prévision du développement futur du prolongement de la rue des Nations, il y a lieu de se porter acquéreur du lot 4 801 015 et du futur lot 4 801 007 constituant la future emprise de rue; considérant que la municipalité s'est entendue avec les responsables de la *Succession Albert Millette*, propriétaires desdits lots, pour en faire l'acquisition; considérant que ces lots sont situées dans le périmètre urbain; considérant le projet de lotissement de la future emprise de rue préparé par *Géoterra arpenteur-géomètre* sous les minutes n° 808 produit le 21 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de lotissement de la future emprise de rue préparé par *Géoterra arpenteur-géomètre* sous les minutes n° 808 produit le 21 janvier 2019 et de procéder à l'acquisition des lots 4 484 660 partie et 4 484 141, pour 1\$ et de payer les frais et honoraires de l'arpenteur pour la réalisation du lotissement et du notaire pour l'acte de vente, de leurs copies et de leurs enregistrements.

Également résolu d'autoriser le maire Michel Péloquin et le directeur général Maxime Dauplaise à signer les actes de vente et tous les autres documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉE

10-04-19

R.A.E.S.L. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de déposer aux archives les états financiers 2018.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

11-04-19

RÉVISION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 intitulée : *Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes*; considérant l'adoption du règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire mettre à jour son plan municipal de sécurité civile pour les interventions en mesures d'urgence; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une proposition de services professionnels de la firme Prudent Groupe Conseil correspondant à ses besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte la proposition de services professionnels de la firme Prudent Groupe Conseil en date du 30 novembre 2018, au montant de 8 835 \$, plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Daniel Dancause, président directeur général, Prudent Groupe Conseil, 190 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil, (Québec), J3G 4G7.

ADOPTÉE

12-04-19

ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ POUR LE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2019-2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

ADOPTÉE

TARIFICATION TERRAINS DE JEUX

13-04-19

Considérant le succès des terrains de jeux à Sainte-Anne-de-Sorel à l'été 2018; considérant la volonté du Conseil municipal de poursuivre l'offre des camps de jour à l'été 2019; considérant qu'il y a lieu d'établir la tarification 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire la même tarification qu'à l'été 2018 incluant l'option service de garde à l'heure au coût de 5 \$ l'heure.

ADOPTÉE

RENCONTRE PRINTANIÈRE DES AÎNÉS

14-04-19

Considérant la présence de la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA); considérant la volonté du Conseil municipal de maintenir des liens forts entre les aînés; considérant que le comité souhaite tenir un brunch printanier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les aînés à un brunch printanier d'échanges le dimanche 5 mai prochain au club de golf *Les Dunes*, et d'établir le coût du brunch à 10 \$ par personne. Également résolu que la municipalité défraie les coûts excédentaires relativement à cette activité.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 535-2019 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX INCLUANT SALLE COMMUNAUTAIRE ET BUREAUX ADMINISTRATIFS ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT-CINQ (25) ANS.

15-04-19

-Adoption du règlement n° 535-2019 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté, le 20 avril 2018, le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement stipule qu'une municipalité locale doit désigner des endroits qui pourront, lors d'un sinistre réel ou imminent, servir de centre de coordination et/ou de centre de services et d'hébergement temporaire pour les victimes;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux municipaux ne permettent pas d'être fonctionnels en tout temps de façon sécuritaire tant pour les employés que les citoyens lors d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE les locaux actuels ne possèdent pas de voûte à l'épreuve du feu pour les archives importantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel fait partie des rares municipalités du Québec n'ayant pas de salle communautaire pour répondre aux besoins de base de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire faire préparer des plans et devis pour la construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à la construction d'un centre de services municipaux de ces travaux d'infrastructures ainsi que les frais inhérents sont évalués à 3 799 064 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019 par le conseiller Pierre Pontbriand;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été déposée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 535-2019 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1- Le Conseil est autorisé à retenir les services professionnels des architectes, techniciens et ingénieurs utiles afin de préparer les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux.

ARTICLE 2- Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un centre de services municipaux incluant salle communautaire et bureaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

administratifs, le tout selon les plans et devis qui seront préparés à cet effet.

Dès la remise à la municipalité, ces plans et devis seront intégrés par résolution au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « annexe A ».

ARTICLE 3- Pour les fins du présent règlement, la municipalité est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 3 799 064 \$, le tout suivant les estimations du coût des travaux préparées par Vincent Leclair, architecte, de *Un à Un architectes*, en date du 10 décembre 2018 incluant les frais incidents figurant sur le résumé préparé par Maxime Dauplaise, directeur général en date du 21 janvier 2019.

Ces estimations sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « annexe B ».

ARTICLE 4- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 799 064 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 5- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6- S'il advient, que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement, est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7- Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ARTICLE 8- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-SOREL, ce 1^{er} avril 2019.

Michel Péroquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 4 mars 2019
Adoption du règlement : 1^{er} avril 2019
Registre : 9 avril 2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Annexe « A »

Plans et devis qui seront intégrés, par résolution, au présent règlement dès la remise à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Annexe « B »

Résumé incluant les frais incidents et incluant l'estimation du coût des travaux préparés par Vincent Leclair, architecte, en date du 21 janvier 2019

COÛTS DIRECTS

| | |
|---|------------------------|
| Estimations des travaux de construction | 2 879 849 \$ |
| Adm. et profits entrepreneur (10%) | 287 985 \$ |
| Sous-total : | 3 167 834 \$ |
| TPS 5 % | 158 391,70 \$ |
| TVQ 9.975 % | 315 991,44 \$ |
| Retour taxes | (316 387,42) \$ |
| Coût net | 3 325 829,72 \$ |

COÛTS INDIRECTS

| | |
|--|-------------------------------|
| Honoraires professionnels | 327 800 \$ |
| Frais afférents | 52 000 \$ |
| Sous-total : | 379 800 \$ |
| TPS 5 % | 18 990,00 \$ |
| TVQ 9.975 % | 37 885,05 \$ |
| Retour taxes | (37 932,53) \$ |
| Coût net | 398 742,52 \$ |
| Sous total (coûts directs et indirects) : | 3 724 572,24 \$ |
| Frais de financement temporaire (2%) | 74 491,44 \$ |
| GRAND TOTAL ESTIMÉ | <u>3 799 063,68 \$</u> |

Préparé par le directeur général,
Maxime Dauplaise, M.A.P., g.m.a.

Le 21 janvier 2019

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

16-04-19

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-Association des personnes handicapées, campagne de financement

Considérant la campagne de levée de fonds et l'invitation de *l'Association des personnes handicapées de Sorel-Tracy* à participer à leur souper bénéfice le 30 mai prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de se procurer un billet au coût de 20 \$ et de déléguer monsieur le conseiller Pierre Pontbriand a représenter la municipalité au souper bénéfice.

ADOPTÉE

17-04-19

-Club de patinage Artistique Sorel-Tracy, 42^e spectacle annuel

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite du *Club de patinage artistique Sorel-Tracy*; après l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 200 \$ pour le spectacle de fin d'année 2018-2019.

ADOPTÉE

18-04-19

-ESFL, Grand Défi Pierre Lavoie

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'école secondaire Bernard-Gariépy concernant *Le Grand Défi Pierre Lavoie*; considérant que des membres de l'école provenant de la municipalité participeront à la course à relais de 250 km de Québec à Montréal; considérant l'étude de la demande selon les critères de la politique de dons et de commandites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 100 \$.

ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES

19-04-19

-Dépôt des études sur la zone inondable de la municipalité

Le maire présente et dépose les études préparées par les firmes WSP et BC2 relatifs à la révision des cotes de crues à Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer aux archives l'étude hydrologique et hydraulique relative à la révision des cotes de crues à Sainte-Anne-de-Sorel, décembre 2017 réalisée par monsieur Pierre Dupuis, ing., M. Sc. Spécialiste hydraulicien de chez WSP et le rapport final de la détermination de la ligne naturelle des hautes eaux par la méthode botanique experte de Sainte-Anne-de-Sorel réalisé par la firme BC2 du 15 mars 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

INFORMATIONS DIVERSES

Madame la conseillère Myriam Cournoyer, rappelle aux citoyens la programmation 2019 du *Défi Santé* et invite toute la population à y participer en grand nombre.

QUESTIONS DU PUBLIC

Maurice Hébert : nombre de personnes requis pour la signature du registre règlement n° 535-2019.

Laurent Latraverse : zone inondable, chiens errants.

M^{me} Milette : zone inondable.

Jean-Guy Descôteaux : zone inondable, débris cabane à pêche.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-04-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 17.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »